

ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DE LA SOLIDARITÉ AU MALI, APPROCHES, DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

Baye DIAKITE, PhD

*Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSup),
poulorouh@yahoo.fr*

Sigame MAIGA, PhD

*Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSup),
maiga.sigame@yahoo.fr*

Hélène MOUNKORO, PhD

hsmounkoro22@gmail.com

RÉSUMÉ

Le mot *solidarité* provenant du latin «solidus», signifie: entier, consistant, lien unissant entre eux des personnes ou des groupes de personnes. C'est un sentiment de responsabilité et dépendance réciproque à l'intérieur d'un groupe, elle doit intervenir en situation de bonheur comme de malheur. Au Mali, d'aucun pense que la solidarité n'existe plus entre les familles, les communautés, les corporations, de telle sorte que l'on parle de sa disparition. Les résultats démontrent que malgré les péripéties et l'évolution du monde, la solidarité reste réalité au Mali de façon informelle et formelle, voire officielle, amis comme tout phénomène social elle connaît une mutation du type traditionnel en type organique. Sa forme actuelle a du mal à se faire connaître par les bénéficiaires et du premier regard. La solidarité au Mali plus que jamais en cette période de crise est un défi, elle nécessite une nouvelle vision, voire une redéfinition et une réification. Si tout devrait disparaître chez l'humain, la solidarité, elle doit demeurer.

Mots clés : Altruisme ; Entraide ; Pratique sociale et humaine ; Sentiment social ; Solidarité

ABSTRACT

The word solidarity comes from the Latin "solidus", means: whole, consistent, bond uniting between them people or groups of people. It is a feeling of responsibility and reciprocal dependence within a group, it must intervene in situations of happiness as of unhappiness. In Mali, no one thinks that solidarity no longer exists between families, communities, corporations, so that we talk about its disappearance. The results show that solidarity remains a reality in Mali in an informal and formal, even official way, like any social phenomenon, it is undergoing a mutation from the traditional type to the organic type. Its current form is struggling to be known by the beneficiaries and at first sight. Solidarity in Mali more than ever in this period of crisis is a challenge, it requires a new vision, even a redefinition and a reification. If everything should disappear in humans, only solidarity must remain.

Key words: Altruism ; Mutual aid; Social and human practice; Social feeling ; Solidarity

INTRODUCTION

La solidarité est à la fois une pratique sociale et un état d'interdépendance naturelle des individus d'un groupe partageant des sentiments d'humanité et d'utilité sociale. Cette interdépendance est fondée essentiellement sur des rapports de soutien moral et matériel et l'affection dont le but est le bonheur de l'ensemble de la communauté. Ce sentiment de dépendance réciproque des personnes d'un même groupe et ses effets constituent les fondements du véritable contrat social d'un point de vue sociologique. Or le but de tout contrat social consiste à protéger les parties et leurs intérêts. Notre travail tire son origine de la thématique « La solidarité au Mali d'hier à aujourd'hui, approches, diagnostic et perspectives » qui a été proposé dans le cadre des préparatifs du colloque annuel organisé par le ministère de la Culture chaque pour la commémoration de la journée du 26 mars 2021. Mais à cause des changements intervenus au plan politique, le colloque n'a pas pu avoir lieu. Par respect et fidélité au contexte et l'origine du thème, nous avons reconduit le thème dans son esprit à l'origine, nous avons modifié le titre comme suggérer, cela n'enlève en rien l'esprit du document à l'origine. La solidarité de façon générale s'inscrit dans le sens d'une logique sociale de sentiments et de pratiques. A cet effet, comme toutes les pratiques sociales, elle subit des changements sous l'influence *temporel et spatial* de l'évolution des sociétés et du choc des cultures. C'est la raison pour laquelle ces règles ne sont pas dans tous les cas universelles et dépendent des hommes et des sociétés dont elles sont issues et sur lesquels elles s'appliquent. La situation sociale du Mali correspond à cette réalité et reflète les difficultés d'adaptation culturelle aux changements des normes morales solidaires. De 2012 à nos jours, le Mali est confronté à des crises politiques, alimentaire, sociales et sécuritaires récurrentes et évolutives affectant en premier lieu les populations vulnérables (les enfants, les femmes isolées et les handicapés). Ces différentes crises interrogent sur la capacité des autorités et des citoyens à garantir l'équilibre social afin de contenir les effets de ces crises dans le quotidien des personnes. L'implication de l'Etat dans l'organisation des services de solidarité répond à un impératif de lutte contre la pauvreté par les canaux d'accès à la santé, à l'eau potable et à la nourriture et surtout la recherche de la cohésion sociale, but ultime de la solidarité. Cependant, compte tenu des vicissitudes de la vie et de ce qui est du « vivre ensemble », il reste à découvrir si cette solidarité correspond-t-elle toujours aux valeurs morales de l'humanisme universel. Si la solidarité constitue un impératif moral, sa pratique constitue nécessairement un impératif social et politique. Notre objectif principal est de chercher à comprendre comment la solidarité se présente de nos jours au Mali, comment la pratique de solidarité au Mali a évolué et changé de nature, d'enjeux et d'auteurs. Nous avons adopté une approche historique, comparative, tout en empruntant des clés de lecture de la sociologie et de l'anthropologie afin d'analyser la solidarité au Mali en tant que phénomène social et de savoir si celle-ci existe encore de façon informelle ou formelle, si elle a subi une mutation de nature.

1. GENÈSE, ÉVOLUTION ET APPROCHES DU CONCEPT DE SOLIDARITÉ

Le concept de solidarité désigne à l'origine l'état crochu des différentes parties en corps solide, «*solidus*» en latin. Dans une autre mesure, la solidarité constitue une interdépendance mutuelle sociale qui lie les individus d'une même communauté. Bergson considère la solidarité de fait comme étant :

L'« humaine, mutuelle, naturelle ; solidarité des hommes, avec les hommes, des âmes ; solidarité dans le mal ; solidarité étroite, profonde, réciproque ; lien, sentiment de solidarité. Des âmes privilégiées qui ont surgi se sentaient apparentées à toutes les âmes et qui, au lieu de rester dans les limites du groupe et de s'en tenir à la solidarité établie par la nature, se portaient vers l'humanité en général dans un élan d'amour. ».
Henry BERGSON, (1932, p.97).

La complexité et la polysémie du concept de solidarité nécessitent une attention particulière. Dans sa dimension sociale, elle s'inscrit dans une démarche humaniste de personnes qui choisissent ou ressentent des obligations morales de s'assister et de s'entraider dans des situations de crises et de besoins.

Ce sentiment de responsabilité, de devoir envers l'autre crée une interdépendance des membres d'un groupe de personnes dans un milieu et contexte bien défini. Elle constitue une situation de devoir et d'obligation sociale réciproque d'aide, d'entre-aide, d'assistance ou de collaboration entre des personnes définies par des liens humains quelconques.

Cependant, les concepts d'altruisme, de générosité, et d'entre-aide dérivent des principes de solidarité et de philanthropie incarnés par l'humanisme. La solidarité est pour le corps social ce que représente l'économie politique pour l'Etat dans la mesure où elle traduit l'ensemble des sentiments spontanés ou normés nécessaires aux principes du vivre-ensemble. Il est difficile d'aborder le concept de solidarité sans passer en revue les travaux de L. BOURGEOIS (1896).

Malgré le caractère polysémique, ou l'orientation que l'on pourrait donner au concept, on doit tout de même constater et admettre, que celui-ci continue de faire une certaine unanimité quant à la perception et l'acceptation générale commune que l'on peut faire de ce concept, à savoir un sentiment d'entre-aide de partage et de la nécessité de son maintien dans la société en tout lieu et en toute circonstance.

On peut remarquer un phénomène curieux sur le concept de solidarité, à savoir, qu'il parvient à faire l'unanimité chez des acteurs qui tout opposerait dans d'autres circonstances, à savoir, le service public et le service privé, le religieux et les non croyants, les politiques: la droite, comme la gauche, le centre ou le centre droit, l'extrême gauche ou la droite extrême, la société civile, l'individu et la collectivité; chacune de ces entités à leur manière trouve que la solidarité doit subsister dans la société à tout moment et à toute époque ; elles en revendiquent des fois le droit et le devoir de l'exercer.

L'Etat par son rôle régalien procède à une redistribution des revenus et des biens ou richesses au nom de la solidarité et l'égalité pour tous dans la société; les religieux la pratiqueraient au nom du divin, le secteur privé, la société civile pour des convictions qui leur sont propres. Aujourd'hui, compte tenu de la complexité de la société et de son étendue, on assiste de plus en plus à l'émergence de divers «types d'organisations, se réclamant de la valeur positive de solidarité, voire se considèrent comme un fragment de l'incarnation de la solidarité»¹.

Tous ces acteurs s'accordent à dire que quel que soit la forme qu'elle peut ou doit prendre, qu'il y a la nécessité de l'entretenir. Ce qui nous amène à poser la question de savoir, si la solidarité n'est-elle pas *l'humanité* en «puissance»?

Le concept de solidarité est abordée et traitée par plusieurs approches en sciences sociales; pour notre part, nous l'aborderons sous l'angle de la philosophie, l'anthropologie, mais surtout à travers l'approche historique.

1.1. APPROCHE PHILOSOPHIQUE DU CONCEPT DE SOLIDARITÉ

Selon André Comte-Sponville

« La solidarité n'est pas d'abord un sentiment, encore moins une vertu. C'est une cohésion interne ou une dépendance réciproque, l'une et l'autre, objectif et dépourvue au moins en ce premier sens de toute visée normative. » Comte-Sponville André, (2001, p. 936).

Par conséquent, deux personnes ou deux individus sont solidaires lorsque tout ce qui arrive à l'un a des effets inévitables sur l'autre. L'intérêt que partagent les personnes d'une même communauté constitue ainsi le point de rupture entre la générosité et la solidarité.

La *générosité* consiste à agir en faveur de quelqu'un dont on ne partage pas les intérêts. Etre généreux c'est faire du bien à quelqu'un sans que cela nous fasse nécessairement du bien. Or être solidaire c'est agir en faveur de quelqu'un dont on partage les intérêts.

¹ Roll.Z, « Le défi de la solidarité », 1998 ;

La *philanthropie* désigne un sentiment d'amour envers le genre humain. Elle est une attitude de bienveillance de certaines personnes à l'égard d'autres qu'elles ne connaissent pas.

En principe, tous les hommes ont droit à une certaine condition de vie et de dignité dans une communauté qui garantisse leurs droits les plus élémentaires. C'est pourquoi ce rôle incombe à l'état dont les institutions garantissent le service public et dirige l'action solidaire pour le bon fonctionnement de la société.

La création des nouveaux réseaux sociaux de plus en plus complexes, a définitivement changé le visage des sociétés modernes et remis en question certaines valeurs aussi anciennes que l'humanité elle-même. Pouvons-nous ainsi poser la question de savoir si la solidarité n'est-elle pas *l'humanité* en « puissance » ? Et si n'est-elle pas inhérente à la nature humaine ?

La solidarité est le premier lien social qui lie les hommes par des sentiments d'amour et de reconnaissance. Bien qu'elle soit une construction sociale, elle est la manifestation la plus avancée des autres sentiments.

En effet, la construction sociale et la représentation de la solidarité en tant que valeur universelle s'inscrit dans une logique historique. En tant que pratique, elle change de signification suivant les niveaux civiques et politiques des communautés et suivant les époques.

Alain Supiot soutient que chaque homme se trouve pris dans un réseau de liens, qui tout à la fois le retiennent et le soutiennent, le brident et le font tenir debout. Pourtant les formes de solidarité que nous rencontrons dans les sociétés africaines seraient comparables à celles qui se trouvent dans les autres sociétés.

1.2. ELÉMENTS D'ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE

En anthropologie, la solidarité est perçue comme un phénomène culturel propre aux sociétés humaines. Le même sentiment peut aussi se manifester chez les animaux sous l'impulsion de l'instinct. En effet, les sociétés primitives ou traditionnelles sont de types claniques ; les membres de la famille ou d'un même groupe de parent ont un devoir de solidarité pour exécuter conjointement les obligations du groupe, notamment son honneur et sa prospérité. La solidarité des membres d'un même groupe les uns envers les autres fut longtemps le seul gage de paix et la seule garantie du talion. Ce genre d'organisation primitive correspond aux incorporations et aux organisations syndicales modernes. Il s'agit dans les deux cas du rattachement de l'individu au groupe et du sentiment de partage d'intérêts communs.

1.3. ELÉMENTS D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

En sociologie, la solidarité est avant tout considérée comme une forme supérieure d'interactions entre les individus ayant des points et caractéristiques communs dans des contextes bien définis. Son objectif principal est de contribuer à l'instauration de la *cohésion sociale*. Au cours de la construction sociale, le sentiment d'appartenance des individus à une même communauté crée des pratiques solidaires par différentes manières. Ces pratiques produisent plus tard des effets de droit et finissent par obéir à ces règles de droit.

En sociologie, la solidarité est au centre des *interactions* humaines les plus intenses et constitue à cet égard un des premiers faits sociaux par excellence. La solidarité sous l'angle de la sociologie, peut prendre plusieurs formes. La première de ces formes est *la défense de la communauté et des siens* (contre des agressions ou des oppressions, face au danger, une calamité, etc.), elle peut être utilisée dans le cadre de la *vengeance*, pour laver un affront ou un *préjudice* quelconque à l'égard du groupe ou d'un membre du groupe. C'est aussi l'obligation de faire cause commune, d'agir dans l'intérêt général du groupe. En un mot, la finalité de la solidarité consiste à veiller et à assurer l'harmonie, la justice et l'équilibre social (la cohésion sociale).

C'est avec les travaux de Durkheim que le concept de solidarité a eu sa lettre de noblesse. Dans *De la division du travail social* (1893), l'auteur reprend et développe la notion de solidarité sociale en tant que lien

moral entre individus d'un groupe ou d'une communauté. Il soutient que les membres d'un même groupe éprouvent nécessairement de la solidarité les uns envers les autres pour que la société existe.

Elle est liée également à la conscience collective qui fait que tout manquement et crime vis-à-vis d'une communauté suscite l'indignation et la réaction de ses membres. Selon Rainer ZOLL, La solidarité ne peut être pensée en dehors des règles juridiques en vigueur dans les sociétés auxquelles nous avons à faire. Ainsi, appellera-t-on solidarité mécanique celle qui a cours dans des sociétés traditionnelles caractérisées par des « segments » ou groupes d'individus semblables. Cette forme de solidarité est liée à des règles juridiques répressives et ce droit pénal, est, à l'origine, d'essence religieuse. Dans de telles sociétés, on sanctionne et on punit pour des fautes et des crimes commis. La solidarité organique est celle qui a cours dans les sociétés modernes dans lesquelles les lois sont plus complexes et diversifiées et où les fonctions juridiques tendent à se spécialiser. Cependant, la classification durkheimienne de la solidarité, désormais classique, ne peut se penser qu'en accord avec l'idéal fortement exprimé en ces termes à la fin de l'ouvrage: « *la seule puissance qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme individuel est celle du groupe, la seule qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme des groupes est celle d'un autre groupe qui les embrasse* » (Durkheim 2007: 401). Dans cette « science de la morale » proposée par Durkheim, régulation et intervention sont admises à quelque niveau qu'on se situe. On peut se demander si, plus d'un siècle après, la puissance modératrice ne dépasse pas le niveau des Etats pour embrasser l'universel. Durkheim utilise le concept de solidarité mécanique pour caractériser les sociétés traditionnelles ayant des traits communs et une origine commune. Cette forme de solidarité contribue à la cohésion sociale par le principe de l'égalité. Tandis que la solidarité organique se définit comme une forme de solidarité qui se manifeste dans les sociétés modernes par une multiplication et une différenciation des individus sur un territoire donné ; cette forme de solidarité est fortement associée à la *différenciation*. Ainsi, la solidarité varie d'une société traditionnelle à une société moderne. Elle est nécessaire pour maintenir une certaine *cohésion sociale*. Contrairement à la vision de Durkheim, qui pensait que la solidarité mécanique disparaissait au profit de la solidarité organique, beaucoup d'autres auteurs tel que Rainer Zoll, pensent plutôt que celle-ci subirait une mutation au profit de la solidarité organique.

2. LES INSTITUTIONS ET LES PRATIQUES SOLIDAIRES AU MALI

La solidarité, tout comme les autres comportements sociaux, n'échappe pas aux dynamiques d'évolutions culturelles. Il existe toutefois des différences notoires dans l'application de certains principes liés à cette pratique.

Dans les sociétés maliennes anciennes, le rapprochement des individus avait créé des liens de solidarités morales et économiques. Les liens philanthropiques qui unissaient nos ancêtres sont toutefois en train de s'effriter avec l'urbanisation à outrance et l'exode rural. La question qui se pose est de savoir si la solidarité existe toujours dans nos sociétés modernes de la même manière qu'elle a existé chez les anciens. Une étude plus approfondie sur la différence entre la solidarité naturelle, spontanée, tradition et moderne, formelle plus codifiée et élaborée, nous permettra de mieux cerner cette problématique.

2.1. EVOLUTION DES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉ AU MALI

2.1.1. DES SCHÉMAS TRADITIONNELS DE SOLIDARITÉ À L'ÉPOQUE COLONIALE

Le Mali, ancien Soudan Français a été le berceau de grands Empires qui se sont succédés dans le temps et ont légué un riche patrimoine social et culturel et des valeurs qui continuent, malgré les mutations de façonner d'une certaine manière, à agir encore sur nos sociétés. L'une de ces valeurs est la solidarité qui reste, malgré les vicissitudes une des caractéristiques essentielles de la société malienne d'aujourd'hui. Loin de nous l'idée d'essentialiser cette notion. Elle est dynamique et a évolué à travers les âges.

L'un des premiers ethnologues qui s'est intéressé à la problématique de la solidarité dans les sociétés africaines et principalement la société malienne est Claude Meillassoux qui a son évolution depuis les petites agglomérations que sont les villages aux grandes villes comme Bamako. La solidarité ou les solidarités se manifestent dans la vie sociale à travers les différents types d'associations de l'échelle villageoise, au régionale en passant par les villes singulières. Les premières formes sont des associations organisées en fonction des tranches d'âge ou de génération ou en fonction de leur place dans le lignage. Elles jouent souvent un rôle communautaire dans la gestion et la tenue des événements heureux ou malheureux de leur société. Elles constituent des relais entre les différentes branches de la société et agissent comme des soupapes de sécurité, de protection, d'entre-aide, ou autres.

Avec l'urbanisation et la migration des villageois vers les centres urbains à l'époque coloniale, ces associations se sont adaptées aux nouveaux défis auxquels sont confrontés leur membre tout en, selon Meillassoux permettant à ceux-ci de préserver les schémas traditionnels protecteurs. Ces associations qui regroupent les enfants d'un même village et d'un même lignage sont encore visibles dans les grandes villes maliennes. Elles se soutiennent mutuellement lors des mariages et des décès ainsi que les catastrophes, comme les incendies et inondations. En somme dit Meillassoux, une reconfiguration du village dans l'espace urbain.

2.1.2. LA SOLIDARITÉ POSTCOLONIALE : DES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE SOLIDARITÉ À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

À l'époque des indépendances, les exigences de formation de l'Etat-nation ont amené les régimes de Modibo Keita et de Moussa Traoré à interdire les associations régionales qui leur semblaient être le terreau de la solidarité ethnique. Les formes traditionnelles de solidarité ont été réduites ou contrôlées pour laisser place à de nouvelles structures sensées prendre leur relais. Les associations officielles de l'Etat ont pris le dessus sans pour autant joué le même rôle et fonction des associations traditionnelles.

L'Etat se saisit du processus depuis la réforme de la santé et l'action sociale en 1964, mais également par la création d'un Secrétariat d'Etat à l'action Sociale et à la promotion de la Femme.

Puis, ce fut l'élaboration en 1993 de la politique nationale de solidarité dont la visée était le renforcement des capacités d'auto promotion des groupes cibles, les jeunes défavorisés, les femmes vulnérables etc. Des soutiens multiformes furent accordés à ces groupes pour améliorer leurs capacités auto productives.

De nouvelles institutions verront le jour : les mutuelles de santé, le Centre de recherches en gériatrie – gérontologie, du Conseil National des Personnes Agées, etc.) et surtout la création de nouvelles structures telles que le Fonds de solidarité nationale, la Caisse nationale d'Assurance Maladie et l'Agence nationale d'Assistance médicale.

L'institutionnalisation de la solidarité a eu des limites, car les institutions de solidarité ne couvraient qu'une infime partie de la population. La grande majorité reste vulnérable à cause de catastrophes naturelles ou des effets des plans d'ajustement structurels. Elle a aussi entraîné la corruption et le détournement des projets de d'autopromotion et des programmes en faveur des plus pauvres.

2.2. LES PARADOXES DE LA SOLIDARITÉ DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES POSTCOLONIALES

Elle est vécue mais aussi imaginée comme dépendance et dette en tant que objectivation tacite des valeurs et manque de liberté pour les individus de se réaliser pleinement. Il s'agit ici du renforcement dans un contexte de crise l'état de la solidarité familiale et intergénérationnelle. Cette perversion de la solidarité est un phénomène a été traité dans les textes littéraires au Mali et ailleurs.

Nous pouvons citer le roman de *Mariama Bâ* (1979) Une si longue lettre. Elle traite dans cet ouvrage la solidarité dans et face à la mort. Dès l'annonce de la mort de Modou, un des héros du roman, sa famille ne

désimplait pas d'amis ou de simples gens venus présenter leurs condoléances et soutenir la défunte par des mots doux, des conseils et même de l'argent. Du jour de l'enterrement jusqu'au quarantième jour, le soutien ne fait pas défaut à la défunte. Est-ce par pure compassion se demande l'auteure ?

Non-dit-elle, c'est une expression de la solidarité au sens étymologique du terme latin « solidus ». Pour elle, c'est précisément dans la mort que le lien de solidarité se manifeste au grand jour dans les sociétés africaines contemporaines.

Il en est de même chez la romancière mozambicaine Pauline Chiziane qui dans son roman **Le parlement conjugal** (2006), qui traite de la question de l'infidélité de leurs époux en s'organisant en tontine pour réaliser leur autonomie financière.

Quant au romancier Malien Moussa Konaté, la solidarité est à la foi dette et dépendance, une vision positive qui ne doit pas nous faire oublier que cette solidarité à l'africaine peut être liberticide pour les individus. Les jeunes fonctionnaires ou migrants sont tenus d'être solidaires de leurs parents et de la grande famille à cause des valeurs qui sont accordées à cet acte. Ainsi ceux qui s'y soustraient seront frappés de malédictions pour toute leur vie, même leurs enfants ne seront pas épargnés.

La chanson de Tara Boré² explique la place et l'importance de la solidarité participative et intersubjective durant toutes les phases de la vie sociale. Aujourd'hui encore l'Etat demeure le principal promoteur de l'action solidaire publique. Il représente la justice par ses institutions et ses actions politiques. Le symbole qu'il incarne apparaît dans les slogans tels que le « devoir de solidarité » et les « systèmes d'assistance publique » par ailleurs, les organes de l'Etat et les institutions publiques centralisent les actions humanitaires des organisations non gouvernementales et des associations internationales. Or la plus part des dons de ces organisations de solidarité sont détournés par des gouvernants des pays à faible taux de revenu par habitant.

2.3. LES INSTITUTIONS DE SOLIDARITÉ ET LE MANQUE DE VISIBILITÉ

Autrefois, les canaux d'actions solidaires étaient généralement la famille ou la communauté. Aujourd'hui, l'urbanisation et les phénomènes sociaux qui l'engendrent sont des causes d'une certaine mutation des formes d'action sociales. Le passage des formes privées de solidarité à la solidarité publique est devenu une nécessité politique. En plus de l'autorité de l'Etat on assiste à l'émergence de plusieurs acteurs internationaux (ONG, association, corporation, parti politique, Etat, l'international) qui se substituent à la famille et à la communauté pour la distribution de la solidarité. La présence internationale est devenue plus pertinente dans les actions humanitaires depuis l'éclosion des multiples crises et conflits qui ont déchiré le Mali depuis 1968. Aujourd'hui plus que jamais, il y a une nécessité de redéfinir les enjeux de la solidarité. Il est ainsi urgent de réinventer un nouveau modèle de solidarité de proximité. Ainsi, les services de proximité, associations écologiques et culturelles, clubs pluriethniques, services civils sont autant de réseaux sociaux qui intègrent de nouvelles valeurs solidaires. Toutefois, ce qui leur manque, c'est la constance et la visibilité surtout en ces périodes de crise multiformes et récurrentes.

CONCLUSION

La solidarité, comme bien d'autres pratiques sociales subit des mutations profondes liées aux personnes et à l'environnement. Les nouvelles pratiques de justice sociales et de redistribution des richesses nationales constituent des formes officielles de solidarité. La mondialisation des valeurs sociales et l'humanisme sous influence religieuse ont fortement contribué à harmoniser et adapter les pratiques de solidarité et d'entraide au Mali. Nous restons convaincu, qu'il devient indispensable que nous nous re-interrogeons sur l'état de la question et que nous interpellions les acteurs et nous même, pour y dégager des nouvelles perspectives

² Artiste choriste malienne, interprète de chants traditionnels.

et pistes de réflexion La solidarité est une question humaine de droit et de devoir en tout temps et tout lieu. Lorsque les humains perdront tout, seule la solidarité peut et doit demeurer, car elle reste le seul trait à la fois naturel et social chez l'humain à sauvegarder et à entretenir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bergson H. (1932), « Les deux sources de la morale et de la religion ». Les Presses universitaires de France, 1948, 58^e édition, 340 pages. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine..
- Bourgeois L. (1896), *Solidarité*, Paris, Armand Colin, 1^{re} éd., 157 p. (rééd. Latresne, Le Bord de l'eau, 2008).
- Bourgeois L. (1902), «L'idée de solidarité et ses conséquences sociales», in Bourgeois L., Croiset A. (dir.), *Essai d'une philosophie de la solidarité*, Paris, Félix Alcan, coll. «Bibliothèque générale des sciences sociales».
- Bourgeois L. (1906), *Solidarité*, Paris, Armand Colin, 3^e éd., 253 p. (rééd. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998).
- Bigot J. (2002), «Essai de typologie de la solidarité», *Revue générale de droit des assurances*, no 4, p. 802-807. Blais M.-C. (2007),
- Claudine V. (1994), La « solidarité africaine » : un mythe à revisiter. [Note critique], *Cahiers d'Études africaines* Année 1994 136 pp. 687-691,
- Comte A. (1985), « Discours sur l'esprit positif », Paris.
- Comte-Sponville A. (2001), *Dictionnaire philosophique*, PUF.
- Durkheim E. (1893), « De la division sociale du travail social », *Presse Universitaire de France*
- Meillassoux C. (1968), "Urbanization of an African community: voluntary associations in Bamako", *University of Washington Press*, 1968, 196 p.
- Foucault M. (1997), « Il faut défendre la société, cours au collège de France », 1976, Paris, éd. Gallimard-Seuil, coll. «Hautes études».
- Hontois G. (2009), « Dignité et diversité des hommes », Paris, Vrin.
- Tönnies F. (1977), « Communauté et Société ». Paris, la Bibliothèque CEPL.
- Supiot A. (2010), « L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total », Seuil.
- Zoll R. (1992), « Nouvel individualisme et Solidarité quotidienne : Essai sur les mutations socio-culturelles », Kimé.

Articles

- BONI Tanella, 2011, *Solidarité et insécurité humaine : penser la solidarité depuis l'Afrique*, dans *Diogène* 3-4 (n° 235-236).
- Kossi K. (1994), *Solidarité sociale traditionnelle et promotion des structures coopératives en milieu rural africain : Le cas de groupements villageois au Togo et au Burkina* Cah. Sci. hum. 30 (4) 1994 : 749-74.